TALENZ
AUDIT

COMMUNAUTE EMMAUS DE CAEN

Le château de Tailleville
14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

SIREN 780759296

TALENZ ALTEIS AUDIT
(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : secretariat-caen@talenz-alteis.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : secretariat-paris@talenz-alteis.fr
www.talenz-audit.fr
SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association communauté EMMAUS de Caen,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association EMMAUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Aude MARESQ
Commissaire aux Comptes
Associée

BILAN 2024
COMMUNAUTÉ EMMAÜS DE CAEN
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles	3 919 246	2 589 568	1 329 679	1 426 810
Immobilisations financières	22 667		22 667	21 507
TOTAL I	**3 941 914**	**2 589 568**	**1 352 346**	**1 448 317**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	0
Créances :				
Clients et comptes rattachés	134 377		134 377	56 856
Autres	16 823		16 823	176
Valeurs mobilières de placement	550 000	15 485	534 515	534 515
Disponibilités (autres que caisse)	2 685 828		2 685 828	2 259 157
Caisse	1 570		1 570	6 643
TOTAL II	**3 388 598**		**3 373 112**	**2 857 347**
Charges constatées d'avance (III)	4 689		4 689	4 966
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**7 335 201**	**2 589 568**	**4 730 148**	**4 310 630**

BILAN 2024
COMMUNAUTÉ EMMAÜS DE CAEN
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Fonds propres		
Fonds associatifs	3 250 795	2 880 363
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	279 464	370 432
Subventions d'investissement	22 485	
Provisions réglementées		
TOTAL I	**3 552 744**	**3 250 795**
Provisions pour risques et charges (II)	**130 258**	**7 160**
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	868 200	934 159
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	50 212	36 256
Dettes sociales et autres	128 490	81 532
TOTAL III	**1 046 902**	**1 051 947**
Produits constatés d'avance (IV)	244	727
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**4 730 148**	**4 310 630**

COMMUNAUTÉ EMMAÜS DE CAEN

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

(Euros)	2024	2023	ECART EN €	ECART %
Produit des ventes	1 992 504	2 074 354	- 81 850	-4 %
Produit ventes matières récupérées	17 795	29 393	- 11 598	-39 %
TOTAL DES VENTES	**2 010 299**	**2 103 747**	**- 93 448**	**-4 %**
Prestations accessoires	275 133	103 715	171 417	165 %
Subventions	25 596	15 518	10 078	65 %
Autres produits d'exploitations	125 365	125 703	- 337	0 %
Total reprises sur provisions	-			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 436 393**	**2 348 683**	**87 710**	**4 %**
Charges externes	398 508	413 419	- 14 912	-4 %
Charges en relation avec activité	598 121	553 918	44 203	8 %
Impots et taxes	47 236	42 274	4 962	12 %
Charges de personnel	330 853	264 174	66 679	25 %
Vie sociale communauté	469 668	451 868	17 800	4 %
Solidarités	11 387	31 501	- 20 113	-64 %
Dotations aux amortissements	203 937	202 268	1 669	1 %
Dotations aux provisions	5 440	17 255	- 11 816	-68 %
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**2 065 149**	**1 976 677**	**88 472**	**4 %**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**371 243**	**372 006**	**- 762**	**-0,20 %**
Produits financiers	43 649	23 300	20 349	87 %
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**43 649**	**23 300**	**20 349**	**87 %**
Charges financières	14 425	15 333	- 908	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**14 425**	**15 333**	**- 908**	**-6 %**
RESULTAT FINANCIER	**29 224**	**7 967**	**21 257**	**267 %**
RESULTAT COURANT	**400 467**	**379 973**	**20 494**	**5 %**
Produits exceptionnels (gestion)	9 474	313	9 161	
Produits exceptionnels (capital)	256	2 000	- 1 744	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**9 731**	**2 313**	**7 417**	**321 %**
Charges exceptionnelles (gestion)	130 734	11 854	118 880	
Charges exceptionnelles (capital)	-	-	-	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**130 734**	**11 854**	**118 880**	**1003 %**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 121 004**	**- 9 541**	**- 111 463**	**-1168 %**
RESULTAT NET	**279 464**	**370 432**	**- 90 969**	**-25 %**
Dons en nature	236 798	144 378	92 420	
Mise à disposition locaux	6 300	7 200	- 900	
Heures bénévoles	288 049	240 185	47 864	
TOTAL CLASSE 8	**531 147**	**391 763**		

Communauté Emmaüs de Caen

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 Juin 2014 modifié par le règlement n°2018-06 du 5 Décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association, régie par la loi 1901, a pour objet de mettre en œuvre les orientations d'Emmaüs International, d'Emmaüs Europe et d'Emmaüs France dans l'esprit du Manifeste Universel d'Emmaüs. Elle développe des actions de solidarités partagées dans le but de lutter contre les injustices sociales et les diverses formes d'exclusion par l'accueil des compagnes et des compagnons à travers des activités de récupération, valorisation et vente de biens divers.

Emmaüs de Caen dispose de 3 points de ventes : Caen, Douvres la Délivrande et Pont l'Evêque.

L'association a signé un bail emphytéotique avec Emmaüs Habitat en date du 13/06/2007 d'une durée de 55 ans pour le site de Douvres la Délivrande. Ce bail concerne 3 trois bâtiments attachés au Château.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au 28/12/2024, l'établissement de Pont L'évêque a été fermé. Cette fermeture a entraîné des frais sur 2025 qui ont été provisionnés dans les comptes au 31/12/2024 pour 120 k€.
Sur 2025, un litige salarial est en cours dont le montant nous est inconnu. Aucune provision dans les comptes au 31/12/2024.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCOPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

L'étude de l'impact de la nouvelle règlementation sur les composants applicable au 1er janvier 2005 n'a pas fait apparaitre de variation significative. En conséquence, l'association a décidé de ne pas modifier ses plans d'amortissement.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de
- Aménagement de terrains : de 5 à 20 ans
- Constructions : de 2 à 25 ans
- Matériel industriel : de 3 à 10 ans
- Matèriel de transport : de 1 à 5 ans
- Mobilier et matèriel de bureau : de 2 à 5 ans
- Matèriel informatique : de 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un évènement a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

EFFECTIF MOYEN en équivalent temps plein

	N	N-1
Salariés	7,84	6,28
Communautaires (hors retraités)	50,67	49,50
	58,51	**55,78**

HONORAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat s'élève à 5 910 € TTC.

INFORMATIONS A CARACTERE FISCAL

L'association s'est toujours considérée comme exonérée des impôts commerciaux compte tenu de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.
La gestion de l'association est désintéressée : gestion bénévole, respect de l'objet social, non concurrence au secteur marchand.

BENEVOLAT

L'association ne pourrait fonctionner dans ses activités quotidiennes sans le temps consacré pas ses bénévoles ; le nombre d'heures de bénévoles en 2024 s'est élevé à 20 949 heures.
Ces heures de bénévolats ont été provisionnées dans les comptes pour 288 049€.

MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOGEMENT PAR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis le 4/10/2019 par convention provisoire du 10/10/2019, M. Colin, Président de l'Association, met à disposition de l'association gratuitement sa maison de Pont l'Evêque en contrepartie du remboursement de la taxe foncière. La convention s'est mise en place à la suite de la décision du Conseil d'Administration du 11/09/2019. La valeur du loyer est estimé à 600 € H.T. / mois. La maison a été restituée le 15/11/2024.

ANNEXE

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS

	Montant début exercice	Affectation résultats	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds Associatifs	2 880 363	370 432			3 250 795
Résultat de l'exercice précédent	370 432	-370 432			

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS

	Immo. Incorporel.	Immo. Corporelles	Immo. Financières	TOTAL
I - VALEURS BRUTES		3 812 497	21 507	3 834 004
Augmentation		110 532	2 000	112 532
Diminution		3 783	840	4 623
Situation 31.12.24		3 919 246	22 667	3 941 914
II - AMORTISSEMENTS		2 385 688		2 385 688
Augmentation		206 078		206 078
Diminution		2 198		2 198
Situation 31.12.24		2 589 568		2 589 568
III - VALEUR NETTE (I - II)	**0**	**1 329 678**	**22 667**	**1 352 345**

ETAT DES PROVISIONS ET FONDS DEDIES

		Début exercice	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
I - PROVISIONS REGLEMENTEES		15 485	0		15 485
II - PROV. RISQUES ET CHARGES		7 160	3 298	0	10 458
III - FONDS DEDIES					0
IV - SUR ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Clients					
V - AUTRES PROVISIONS			119 800		119 800
TOTAL I+II+III+IV+V+VI		**22 645**	**123 098**	**0**	**145 743**
dont	*_ d'exploitations*		*3 298*	*0*	
DOTATIONS ET	*_ financières*		*15 485*		
REPRISES	*_ exceptionnelles*		*119 800*		

Le Plan Comptable Général préconise de provisionner, à la clôture de chaque exercice comptable, les indemnités de fin de carrière dues aux salariés de l'entreprise (ces dernières répondant bien à la définition d'une provision au sens comptable).
L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 10 458 €. Cet engagement est comptabilisé.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :
- Base : rémunération civile chargée 2024 * 2 mois
-Taux de charges patronales : 41 %

Communauté Emmaüs de Caen

ANNEXE

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES		TOTAL	1 AN AU +	+ DE 1 AN
Créances immobilisées				
Créances clients		134 377	134 377	
Autres créances		16 823	16 823	
Charges constatées d'avance		4 689	4 689	
TOTAL		**155 889**	**155 889**	**0**
Montant des prêts en cours d'exercice	*Accordé*			
	Remboursé			

ETAT DES DETTES		TOTAL	1 AN AU +	1 A 5 ANS	+ DE 5 ANS
Dettes financières		868 200	59 239	236 136	572 825
Dettes fournisseurs		50 212	50 212		
Dettes fiscales et sociales		51 657	51 657		
Autres dettes		76 833	76 833		
Produits constatés d'avance		244	244		
TOTAL		**1 047 146**	**238 185**	**236 136**	**572 825**
Emprunts en cours d'exercice	*Souscrit*	*0*			
	Remboursé	*65 959*			

ANNEXE

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	134 377
Autres créances	16 823
TOTAL	**151 200**

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 212
Dettes fiscales et sociales	51 657
Autres dettes	76 833
TOTAL	**178 702**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 689	244
TOTAL	**4 689**	**244**

Communauté Emmaüs de Caen

ANNEXE

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

RESSOURCES	Montant N	Montant N-1
Bénévolat	288 049	240 185
Dons en nature	236 798	144 378
Mise à disposition de locaux	6 300	7 200
TOTAL	**531 147**	**391 763**

EMPLOIS	Montant N	Montant N-1
Bénévolat	288 049	240 185
Dons en nature	236 798	144 378
Mise à disposition de locaux	6 300	7 200
TOTAL	**531 147**	**391 763**